Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac ST2S, veuillez visiter :
bacst2s.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SÉRIE ST2S

SESSION 2026

ÉVALUATION DE CONTRÔLE CONTINU : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE ET REPÈRES D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

t : 2 sur le cycle terminal pour l'EMC, réparti entre la première et la terminale Duré

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Histoire, analyse critique de documents (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie, accès aux services et inégalités territoriales (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, participation au débat démocratique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : COMMUNE FICTIVE DE VALMONT, FRANCE

Cette évaluation transversale comporte des questions d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique, pour un total de 20 points. Les documents nécessaires sont fournis dans le dossier technique. Répondez de manière organisée en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances.

Pour les candidats scolaires, l'EMC au baccalauréat ST2S relève du contrôle continu et ne constitue pas une épreuve terminale écrite en session 2026. Le code indiqué sur ce document est un repère local de classement, et non un code national d'épreuve. La durée d'une heure est celle retenue pour cette évaluation.

Les données géographiques relatives à Valmont sont fictives et ont été construites pour cette évaluation.

PARTIE 1 : Histoire, analyse critique de documents (9 points)

Libertés et égalité des droits à la fin du XVIIIe siècle

À l'aide des documents DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions en distinguant le contexte de production des textes, leur contenu et leur portée.

1.1 (2 points) Présentez le contexte politique dans lequel est adoptée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Situez le texte dans le processus révolutionnaire.

1.2 (2 points) Confrontez les articles de la Déclaration de 1789 et ceux de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne de 1791. Relevez une idée commune et une différence importante entre les deux textes.

1.3 (2 points) Présentez les autrices ou les auteurs, la date et la nature de chacun des textes. Expliquez en quoi ces éléments aident à comprendre leur point de vue.

1.4 (3 points) Montrez la portée et les limites de ces textes concernant l'égalité des droits. Appuyez votre réponse sur les documents et sur une connaissance historique pertinente.

PARTIE 2 : Géographie, accès aux services et inégalités territoriales (7 points)

Étude d'un territoire fictif à partir de données d'aménagement

À partir du document DT 2, complétez le document réponse DR 1, puis répondez aux questions. Les données décrivent trois secteurs de la commune fictive de Valmont.

2.1 (2 points) Complétez dans le DR 1 les données demandées pour chaque secteur à partir du document DT 2.

2.2 (3 points) En vous appuyant sur les distances, la fréquence des bus et les effectifs de population, expliquez les différences d'accès au centre de santé entre les trois secteurs. Citez au moins deux données précises.

2.3 (2 points) Proposez une mesure d'aménagement ou de service qui pourrait améliorer l'accès au centre de santé pour les habitants du secteur le moins bien desservi. Justifiez votre proposition par les données du document.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, participation au débat démocratique (4 points)

Liberté d'expression, vérification de l'information et délibération

À partir de la situation et du document d'appui du DT 1, répondez aux questions en mobilisant les principes démocratiques pertinents.

3.1 (1 point) Identifiez un droit ou une liberté en jeu dans la situation et formulez une responsabilité qui accompagne son exercice.

3.2 (1,5 point) Proposez une démarche concrète permettant aux habitants de vérifier l'information contestée et d'en débattre avant la décision municipale.

3.3 (1,5 point) Donnez votre avis argumenté sur la manière dont le conseil municipal devrait prendre sa décision. Votre réponse doit évoquer la confrontation des points de vue et l'intérêt général.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES HISTORIQUES ET SITUATION CIVIQUE

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, articles 1 et 6.

Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Article 6 : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789.

Document 2 : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791, articles 1 et 6.

Article 1 : « La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. »

Article 6 : « La Loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. »

Source : Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791.

Document 3 : Situation civique fictive.

À Valmont, la municipalité envisage de déplacer un arrêt de bus afin de faciliter l'accès au centre de santé. Sur un réseau social, un message affirme que « la décision est déjà prise et que les habitants du secteur éloigné ne pourront plus se rendre au centre ». Le message ne cite aucune source. La mairie annonce une réunion publique avant le vote du conseil municipal et met à disposition le plan du projet ainsi que les horaires de bus concernés.

Ce document présente une situation fictive créée pour l'évaluation. Il ne constitue pas une citation d'un texte juridique.

DT 2 : DONNÉES D'ACCÈS AU CENTRE DE SANTÉ DANS LA COMMUNE FICTIVE DE VALMONT

Le tableau présente des données construites pour cette évaluation. La distance correspond au trajet routier entre le secteur et le centre de santé. Le nombre de bus indique le nombre de départs quotidiens vers le centre de santé, dans un seul sens.

Population et desserte des secteurs de Valmont

Secteur	Population	Distance au centre de santé	Bus quotidiens vers le centre de santé
Centre	4 800 habitants	2 km	12
Les Coteaux	2 100 habitants	9 km	5
La Plaine	1 600 habitants	18 km	2

Données fictives construites pour l'évaluation.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cellules marquées par « ... » à l'aide du DT 2. Indiquez ensuite, dans la dernière colonne, quel secteur est le moins desservi selon les données de distance et de fréquence des bus.

Repérage des données d'accès aux services

Secteur	Population	Distance au centre de santé	Bus quotidiens vers le centre de santé	Secteur le moins desservi : oui ou non
Centre	.....	.....	.....	.....
Les Coteaux	.....	.....	.....	.....
La Plaine	.....	.....	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.